



**CÉAS de la Mayenne**  
Centre d'étude et d'action sociale

29 rue de la Rouillère  
53000 Laval  
Tél. 02 43 66 94 34  
Mél. ceas53@orange.fr  
Site Internet : www.ceas53.org

**CÉAS-point-com**

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents



## Économie

### L'OCDE préconise de simplifier « à grande échelle »

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), dont le siège est à Paris, regroupe trente-quatre pays avec, en commun, un système de gouvernement démocratique et une économie de marché. L'OCDE produit des études économiques. Son rapport 2015 pour la France apporte un regard inhabituel sur l'état du pays.

L'OCDE reconnaît que la France « ne manque pas d'atouts » avec, par exemple, une population qui « jouit d'un bien-être enviable ». L'OCDE évoque encore « une structure industrielle diversifiée, un système bancaire solide et un niveau d'éducation élevé »... « bien qu'inégal ». À la suite, il y a forcément des « mais », et donc des recommandations.

L'OCDE délivre tout d'abord un message transversal portant sur une « simplification à grande échelle » pour développer l'activité. L'organisation suggère d'intensifier les efforts pour réduire la complexité du code du travail, des normes et réglementations imposées aux entreprises, de la structure des administrations territoriales et locales, du système fiscal et de celui des retraites.

L'OCDE recommande également de « réduire le poids des dépenses publiques pour une fiscalité plus favorable à une croissance durable ». Concrètement, pour l'OCDE, cela implique de supprimer les clauses de compétence générale pour toutes les collectivités territoriales et locales (y compris pour les communes) ; réduire le nombre de communes ; augmenter la taille et les compétences des intercommunalités.

[Accéder au rapport de l'OCDE.](#)



#### C'est l'OCDE qui l'écrit...

« Une simplification ambitieuse du mille-feuille local et territorial permettrait d'augmenter l'efficacité des dépenses et, à terme, de dégager des économies substantielles. La France métropolitaine comprend aujourd'hui 22 régions qui supervisent les lycées, le transport et le développement économique ; 96 départements qui ont la responsabilité des collèges et de beaucoup d'éléments de protection sociale ; 15 341 intercommunalités et syndicats intercommunaux (des groupements de collectivités qui effectuent certains services) ; 36 552 communes ; et une douzaine de gouvernements métropolitains dans les agglomérations urbaines. Les réformes territoriales engagées – création de métropoles en janvier 2014, réduction du nombre des régions à 13, rationalisation des intercommunalités et clarification des compétences – constituent un premier pas dans la bonne direction. Menée à bien, la « métropolisation » des grandes aires urbaines pourrait améliorer substantiellement leur gouvernance et productivité. Même si quelques progrès ont été faits avec le transfert de quelques responsabilités des communes aux métropoles, ce transfert reste incomplet. De nouveaux transferts de compétences vers les intercommunalités (accompagnés des transferts de ressources correspondants pour éviter une augmentation des effectifs), tout comme des mesures pour augmenter leur taille, sont aussi nécessaires et sont prévus dans le cadre de la réforme territoriale en cours. La suppression prévue des clauses de compétence générale pour les départements et régions, qui avaient été rétablies en janvier 2014, va aussi dans le bon sens, mais de telles clauses applicables aux communes et intercommunalités devraient également être éliminées.

La France devrait aussi réduire son nombre de communes en fusionnant les plus petites et transférer leurs responsabilités aux intercommunalités. Les communes françaises représentent 41 % des municipalités de l'Union européenne et 27 % de celles de l'OCDE. Cette fragmentation, qui trouve des éléments de réponse partiels dans la réforme actuelle, ne permet ni de profiter d'économies d'échelles, ni de mutualiser efficacement les ressources. En outre, elle nuit à la mise en œuvre des politiques publiques en segmentant les bassins d'emploi et le tissu industriel ».



« Et si on parlait d'autre chose, après les départementales ? D'autre chose que de la poussée du FN, au lieu d'en faire le centre du débat politique. D'autre chose que du chômage, du terrorisme ou de la présidentielle de 2017... Bien sûr, ce sont des vrais sujets de débat, de véritables défis à relever. Mais il n'est pas sûr que la meilleure manière de se guérir soit de se gratter sans cesse là où cela fait mal. Il y a quelque chose de malsain à réduire notre champ de vision et d'action à ces quatre sujets. Il ne faudrait pas qu'une sorte de "trouble obsessionnel" nous interdise d'avancer sur d'autres terrains. »

Jean-François Bouthors, éditeur et écrivain, « Et si on parlait de ce qui est déjà possible ? » (point de vue), Ouest-France des 4-5 avril 2015.

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par messagerie électronique aux seuls adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :  
Claude Guioullier,  
Nathalie Houdayer.



## Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C en Mayenne En février, le chômage se stabilise

La Mayenne compte, fin février 2015, en données brutes, un peu plus de 22 210 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (tableau 1), dont, très précisément, 19 310 (87 %) tenus à des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C). Parmi ces 19 310 demandeurs d'emploi, 3 773 ont moins de 25 ans et 3 948 ont 50 ans ou plus. Les 25 à 49 ans (11 589) représentent 60 % de l'effectif total des catégories A, B et C.

En Mayenne, pour ces trois catégories A, B et C, le nombre de demandeurs d'emploi mayennais est stable sur un mois, alors qu'il diminue de - 0,5 % dans les Pays de la Loire et de - 0,4 % en France métropolitaine. Dans le département, le nombre progresse sur un an (+ 8,4 %). Cette variation est supérieure à celle de la région (+ 8,2 %) et de la France métropolitaine (+ 6,4 %).

Toujours en variation annuelle pour ces trois catégories et pour le département, on constate une augmentation des demandeurs d'emploi âgés de moins de 25 ans (+ 9,1 %). Pour cette tranche d'âge, sur un an, le nombre a progressé de 5,2 % pour les femmes et de 13,2 % pour les hommes. Les 25 à 49 ans augmentent également : l'évolution est de + 8 % pour les femmes et de + 9 % pour les hommes ; et pour les 50 ans ou plus : + 8,7 % pour les femmes et + 6,3 % pour les hommes.

La Mayenne, comme les Pays de la Loire, se caractérise par une part élevée de jeunes de moins de 25 ans parmi les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi (catégories A, B et C – tableau 2).

Tableau 1 – Demandeurs d'emploi (février 2015)

	Mayenne	Variation annuelle		
		Mayenne	Pays de la Loire	France
Catégorie A	11 271	+ 5,2 %	+ 5,7 %	+ 4,6 %
Catégorie B	2 707	+ 3,5 %	+ 7,9 %	+ 5,9 %
Catégorie C	5 332	+ 19,0 %	+ 14,8 %	+ 13,7 %
Sous-ensemble	19 310	+ 8,4 %	+ 8,2 %	+ 6,4 %
Catégorie D	1 216	- 4,9 %	- 4,5 %	- 0,5 %
Catégorie E	1 684	+ 3,6 %	- 2,3 %	- 2,8 %
Total A, B, C, D et E	22 210	/	/	/

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

Tableau 2 – Demandeurs d'emploi des catégories A, B et C selon diverses caractéristiques (février 2015)

	Mayenne	Pays de la Loire	France
% femmes	51,5 %	52,4 %	49,5 %
% moins de 25 ans	19,5 %	18,1 %	15,3 %
% 50 ans ou plus	20,4 %	21,0 %	22,3 %
% DELD <sup>(1)</sup>	45,3 %	44,0 %	43,0 %

(1) – Demandeurs d'emploi de longue durée

Source : Pôle emploi / Direccte des Pays de la Loire

**Catégorie A** : demandeurs d'emploi n'ayant pas travaillé dans le mois, quel que soit le type d'emploi recherché.  
**Catégorie B** : ceux ayant eu une activité de 78 heures au plus dans le mois.  
**Catégorie C** : ceux ayant eu une activité de plus de 78 heures dans le mois.  
 Dans ces trois catégories, les demandeurs d'emploi sont tenus à des « actes positifs de recherche d'emploi ».  
**Catégorie D** : demandeurs d'emploi non disponibles immédiatement (stage, formation, maladie...)  
**Catégorie E** : ceux ayant un emploi et en recherchant un autre (notamment les bénéficiaires de contrats aidés).



## Le CÉAS recherche un volontaire

Le CÉAS recherche un volontaire pour une **mission de repérage et valorisation d'actions innovantes en termes d'éducation populaire et de citoyenneté**. Il s'agira de repérer des actions relevant de l'éducation populaire ou de la promotion de la citoyenneté, et de les valoriser dans les médias, notamment à travers les outils d'information que développe le CÉAS (site Internet, publications, etc.). Poste à pourvoir d'ici le 30 juin. Mission de six mois.

Selon le projet associatif du CÉAS, il n'y a « pas de citoyenneté possible si le citoyen n'a pas accès à l'information qui le concerne et qui concerne son environnement ». La mission s'inscrit dans l'action militante du CÉAS. Elle est complémentaire des diverses études que le CÉAS peut conduire et des observatoires qu'il anime ou auxquels il participe.

Au cours de cette mission, le volontaire est amené à rencontrer les acteurs locaux et le public avec lequel le CÉAS est en relation. En outre, le volontaire a la possibilité, en tant qu'observateur, d'accompagner les chargés de mission du CÉAS dans leurs activités de formation ou d'études.

### Le service civique en quelques mots

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est destiné aux jeunes de 16 à 25 ans. Il s'agit :

- d'un engagement volontaire d'une durée actuellement de six mois ;
- pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général ;
- représentant 24 heures hebdomadaires ;
- donnant lieu au versement d'une indemnité prise en charge par l'État (573,84 euros), et d'un soutien complémentaire (106,50 euros), pris en charge par la structure d'accueil ;
- ouvrant droit à un régime complet de protection sociale financé par l'État.

